



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL N°9

Saison 2026/2027

Réunion du lundi 24 août 2026 à 18h30

CIVILITÉS

Le Comité de Direction tient à exprimer son soutien à M. CHOPART Daniel, membre de la commission départementale de l'arbitrage, à la suite du décès de son épouse. Les membres du Comité de Direction lui présentent, ainsi qu'à sa famille et à ses proches, leurs plus sincères condoléances et l'assurent de toute leur sympathie et de leur soutien dans cette douloureuse épreuve.

PRÉSENTS

- M. Jean-Claude LEROY ;
- M. Laurent DURÉCU ;
- M. Madani FERHATI ;
- M. Régis BETHENCOURT ;
- Mme Karima CHERKAOUI ;
- M. Patrick COQUELET.

EN VISIOCONFÉRENCE

- Mme Laetitia HANOUE.

ABSENTS EXCUSÉS

- M. Antoine LOUET ;
- M. Mickaël BUNEL ;
- M. Nourredine BOUCHLAGHEM ;
- M. Issa COULIBALY.

ABSENTS NON EXCUSÉS

- Mme Charlotte CANU ;
- M. Alexis BELHACHE.

PERSONNES INVITÉES

- Mme Annaëlle VIVET, Directrice ;
- Mme Coralie BELIN, Conseillère Technique Départementale.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à **18h30**, sous la présidence de M. Jean-Claude LEROY.
Le Comité de Direction est statutairement composé de quinze (15) membres.
À la date de la présente réunion, deux sièges sont vacants à la suite de démissions intervenues antérieurement. Le nombre de membres en exercice est ainsi de treize (13).

Sept (7) membres sont présents, dont un membre participant en visioconférence.
Le quorum étant atteint, le Comité de Direction peut valablement délibérer.
Le Président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Intervention de Coralie Belin : modification du règlement du Festival Pitch et présentation des conclusions du groupe de travail sur la pratique féminine.
2. Présentation de projets par un membre du Comité de Direction pour le DFSM
3. Modification du procès-verbal n°6 – extrait de la consultation électronique ;
4. Approbation des procès-verbaux du Comité de Direction ;
5. Vie du District – Accueil d'un alternant en Bachelor Communication Globale ;
6. Désignation des membres délégués pour les commissions d'appel au nom du Comité de Direction ;
7. Point sur les véhicules de service et sur l'acquisition d'un nouveau véhicule ;
8. Proposition de conciliation du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ;
9. Annexe financière 2026/2027 ;
10. Assemblée Générale du District ;
11. Renouvellement de l'entente sportive U7 – AFSSO Football Académie / FC Caumont ;
12. Questions diverses.

Le Comité de Direction examine successivement les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Intervention de Coralie Belin : modification du règlement du Festival Pitch et présentation des conclusions du groupe de travail sur la pratique féminine

Le Comité de Direction prend connaissance de la présentation effectuée par Coralie Belin, conseillère technique départementale, concernant le règlement du FESTIVAL PITCH FOOT U13 – Phase départementale du District de Football de Seine-Maritime, pour la saison 2026/2027.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Les membres du Comité de Direction prennent connaissance des modifications proposées et échangent sur leur mise en œuvre dans le cadre des compétitions concernées.

À l'issue de la présentation, le Comité de Direction prend acte des modifications présentées et donne son approbation.

Coralie Belin présente ensuite les conclusions du groupe de travail sur la pratique féminine, constitué de 17 membres issus de l'appel à candidatures et réuni à trois reprises la saison écoulée.

Évolutions réglementaires et structurelles proposées à la prochaine AG :

- Refonte des catégories jeunes : U9F, U11F, U13F, U15F et U18F.
- Développement du football à 11.

Problématiques identifiées et leviers d'action : Face aux difficultés relevées en matière de compétition, de fidélisation et d'encadrement, le groupe de travail préconise :

- L'autorisation pour une joueuse/dirigeante d'arbitrer au sein de son propre club.
- L'accès et le développement de l'offre en football loisir féminin
- La désignation d'arbitres sur les championnats seniors féminins.
- L'assouplissement des règles relatives aux mutations hors période.

Le Comité Directeur valide le principe de ces orientations. Les commissions compétentes sont chargées d'instruire et de mettre en œuvre ces actions.

2. PRÉSENTATION DE PROJETS PAR UN MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION POUR LE DFSM

Le Comité de Direction prend connaissance de la présentation de projets proposés pour le District de Football de Seine-Maritime, effectuée par un membre du Comité de Direction.

Les membres du Comité de Direction échangent sur les différents projets présentés ainsi que sur les perspectives pouvant être envisagées pour le District.

À l'issue des échanges, le Comité de Direction prend acte des présentations effectuées.

DÉCISION

Le Comité de Direction prend acte des échanges et de l'intérêt porté aux projets présentés. Il est convenu que ceux-ci seront présentés de nouveau lors d'un prochain Comité de Direction, en présence d'un nombre plus important de membres, afin que l'ensemble du Comité puisse en prendre plus largement connaissance et échanger avant toute éventuelle décision.

3. MODIFICATION DU PROCÈS-VERBAL N°6 – EXTRAIT DE LA CONSULTATION ÉLECTRONIQUE

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Le Comité de Direction constate qu'une correction doit être apportée à l'intitulé d'une entente U15 figurant dans le procès-verbal n°6.

Il convient de lire :

AS LANQUETOT – FC HATTENVILLE CŒUR DE CAUX – AS BEUZEUILLETTE – (ASL ASBZ FCH) – Catégorie U15

En remplacement de :

FC HATTENVILLE CŒUR DE CAUX / AS LANQUETOT – Catégorie U15

Cette modification permet de mettre le procès-verbal en conformité avec la demande concernée.

DÉCISION

Le Comité de Direction décide de procéder à la modification de l'intitulé de l'entente U15 conformément à la rédaction précitée.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de Direction procède à l'examen des procès-verbaux des précédentes réunions du Comité de Direction :

- Procès-verbal n°4 du 7 juillet 2026 ;
- Procès-verbal n°5 du 16 juillet 2026 ;
- Procès-verbal n°6 du 27 juillet 2026 (après modifications cf. point 3);
- Procès-verbal n°7 du 30 juillet 2026 ;
- Procès-verbal n°8 du 19 août 2026.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Comité de Direction approuvent les différents procès-verbaux présentés.

5. VIE DU DISTRICT – ACCUEIL D'UN ALTERNANT EN BACHELOR COMMUNICATION GLOBALE

Le Comité de Direction est informé de l'accueil, au sein du District, d'un alternant préparant un Bachelor Communication Globale.

Une présentation est effectuée concernant son intégration au sein du District ainsi que les missions qui lui sont confiées dans le cadre de son alternance.

6. DÉSIGNATION DES MEMBRES DÉLÉGUÉS POUR LES COMMISSIONS D'APPEL AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de Direction examine la désignation de membres appelés à représenter le District de Football de Seine-Maritime, au nom du Comité de Direction, dans le cadre des procédures d'appel relevant des instances compétentes.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Après échanges, le Comité de Direction procède à la désignation de ses représentants.
Sont désignés :

- **M. Antoine LOUET**, en qualité de représentant titulaire du Comité de Direction pour appel ;
- **M. Madani FERHATI**, en qualité de représentant suppléant, appelé à remplacer le représentant titulaire en cas d'absence ou d'empêchement.

DÉCISION

Le Comité de Direction valide ces désignations.

M. Antoine LOUET est désigné en qualité de représentant titulaire pour représenter le District de Football de Seine-Maritime au nom du Comité de Direction, dans le cadre des procédures d'appel pour lesquelles il sera expressément mandaté.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine LOUET, M. Madani FERHATI pourra assurer cette représentation en qualité de représentant suppléant.

7. POINT SUR LES VÉHICULES DE SERVICE ET SUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU VÉHICULE

Le Comité de Direction fait un point sur la gestion des véhicules de service ainsi que sur l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Gestion des véhicules de service

Un membre du Comité de Direction est chargé du suivi de cette partie et rappelle la nécessité de veiller à la bonne application de la Charte d'utilisation des véhicules de service, notamment concernant :

- l'organisation des rendez-vous pour les opérations d'entretien, de maintenance ou toute autre intervention nécessaire ;
- et la mise à disposition des véhicules pendant les périodes de congés.

Acquisition d'un nouveau véhicule

Le Comité de Direction rappelle qu'un membre du Comité de Direction a été missionné afin de rechercher un nouveau véhicule destiné à remplacer un véhicule actuellement à la charge du DFSM, devenu inadapté aux besoins de ses utilisateurs lors des trajets gare d'Yvetot – siège du DFSM.

Dans le respect des modalités budgétaires du District, une négociation a été menée sur la base de la reprise du véhicule trois places et de l'acquisition du véhicule cinq places.



Cette opération permet un remplacement du véhicule sans coût supplémentaire pour le DFSM concernant le véhicule, la valeur de reprise de l'ancien véhicule permettant de compenser le coût d'acquisition du nouveau véhicule.

Les frais liés à l'établissement de la carte grise restent à la charge du DFSM.

DÉCISION

Après présentation des recherches effectuées et des conditions négociées, le Comité de Direction valide le remplacement du véhicule trois places par un véhicule cinq places, dans le respect des modalités budgétaires du District.

Le Comité de Direction prend acte que l'opération est financièrement neutre pour le DFSM concernant le véhicule, hors frais de carte grise restant à sa charge.

Le membre du Comité de Direction missionné est chargé d'assurer le suivi de l'opération jusqu'à sa réalisation.

8. PROPOSITION DE CONCILIATION DU COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF)

Le Comité Directeur prend connaissance de la proposition de conciliation formulée par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), dans le cadre d'un litige opposant une licenciée et son association au District de Football de la Seine-Maritime.

Cette proposition, faisant suite à l'audience de conciliation qui s'est tenue le 24 juin 2026, a été communiquée en amont de la réunion aux membres du Comité Directeur par le Président du DFSM, afin que chacun puisse en prendre connaissance et disposer des éléments nécessaires à l'examen du dossier et à la prise de décision.

Le Président rappelle également avoir participé à cette audience de conciliation aux côtés du Président de la Commission d'Appel du DFSM.

Le Président informe par ailleurs le Comité Directeur avoir sollicité un avis juridique et réglementaire sur les suites à donner à la proposition du CNOSF. Cet avis préconise l'acceptation de la proposition de conciliation.

DÉCISION

Le Comité Directeur souhaite préciser que sa décision intervient dans le cadre de la procédure de conciliation engagée auprès du CNOSF. Après examen de la proposition formulée par le conciliateur et des éléments juridiques et réglementaire portés à sa connaissance, le Comité Directeur a décidé de l'accepter et d'en assurer la mise en œuvre.

Courriel : district@dfsml.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Le Comité Directeur exprime néanmoins des préoccupations quant au contexte et au déroulement de ce dossier. L'acceptation de la proposition de conciliation du CNOSF intervient dans le cadre de cette procédure et ne saurait être interprétée comme une prise de position du Comité Directeur sur les déclarations ou appréciations formulées antérieurement dans le dossier. Le Comité Directeur considère toutefois nécessaire qu'un rappel du cadre, des responsabilités et des règles de fonctionnement applicables soit effectué en parallèle, afin de clarifier les attentes du DFSM et de prévenir toute nouvelle difficulté de cette nature.

9. ANNEXE FINANCIÈRE 2026/2027

Le Comité de Direction prend connaissance de la mise à jour de l'annexe financière applicable à la saison 2026/2027.

La présentation porte principalement sur les modifications apportées au rédactionnel de l'annexe financière, afin d'en améliorer la clarté, la compréhension et la présentation des différentes dispositions applicables pour la saison 2026/2027.

Les membres du Comité de Direction prennent connaissance des modifications proposées et échangent sur leur formulation ainsi que sur leur application.

DÉCISION

Après présentation et échanges, le Comité de Direction valide la nouvelle rédaction de l'annexe financière 2026/2027.

Les dispositions ainsi modifiées sont applicables pour la saison 2026/2027.

10. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

Le Comité de Direction poursuit les travaux préparatoires relatifs à la prochaine Assemblée Générale du District.

Après échanges et examen des différentes contraintes de calendrier, le Comité de Direction arrête la date de la prochaine Assemblée Générale du District au :

Lundi 12 octobre 2026.

Les membres du Comité de Direction échangent également sur la constitution d'un groupe chargé de préparer l'Assemblée Générale, ainsi que sur sa composition et ses missions.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Ce groupe aura notamment pour objectif de contribuer à la préparation de l'Assemblée Générale et à son bon déroulement.

11. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SPORTIVE U7

AFSSO FOOTBALL ACADEMIE / FC CAUMONT

Le Comité de Direction avait été saisi de la demande de renouvellement de l'entente sportive entre l'AFSSO Football Académie et le FC Caumont, concernant la catégorie U7, pour la saison 2026/2027.

Afin de recueillir la position de l'ensemble des membres du Comité de Direction, une consultation électronique a été organisée le vendredi 28 août 2026, en complément de la réunion du Comité de Direction du lundi 24 août 2026.

Les membres du Comité de Direction ont ainsi été invités à se prononcer sur le renouvellement de cette entente sportive pour la saison 2026/2027.

À l'issue de cette consultation, la majorité des membres consultés approuve le renouvellement de l'entente sportive U7 entre l'AFSSO Football Académie et le FC Caumont pour la saison 2026/2027.

DÉCISION

Au regard du résultat de la consultation électronique, le Comité de Direction approuve le renouvellement de l'entente sportive entre l'AFSSO Football Académie et le FC Caumont, catégorie U7, pour la saison 2026/2027.

La présente décision sera transmise aux clubs concernés et enregistrée dans les conditions prévues par les règlements en vigueur.

La consultation électronique du 28 août 2026 est intégrée au présent procès-verbal n°9.

RECOURS

La présente décision est susceptible de recours dans les conditions et délais prévus par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football de Normandie, notamment les dispositions de l'article 90, des règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie, les clubs concernés disposant d'un délai de deux (2) jours à compter de la notification de la décision pour exercer les voies de recours prévues par les règlements en vigueur.

12. QUESTIONS DIVERSES

Néant



Le Comité de Direction est informé que la prochaine réunion du Comité de Direction se tiendra le lundi 28 septembre 2026 à 18h30, au siège du District de Football de Seine-Maritime à Yerville.

Cette réunion se déroulera notamment en présence de l'Expert-Comptable et du Commissaire aux Comptes, afin de permettre un point sur les éléments comptables, financiers et administratifs du District.

Les membres du Comité de Direction recevront une convocation dans les délais réglementaires, accompagnée, le cas échéant, des documents nécessaires à la préparation de la réunion.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres présents et clôt la séance.

Le présent procès-verbal rend compte des travaux et décisions du Comité de Direction, ainsi que de la consultation électronique complémentaire réalisée le 28 août 2026.

Réunion tenue le 24 août 2026.

Procès-verbal complété à la suite de la consultation électronique du 28 août 2026.

Fait à Yerville, le 02 septembre 2026.

Le Président
M. LEROY Jean-Claude

Le Secrétaire Général
M. DURECU Laurent